

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 18/05/2021**

L'an deux mille vingt et un, le 18 mai 2021 à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel des Corbières, sous la présidence de Monsieur Gérard BARTHEZ, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 11 mai 2021

**Étaient présents** : MM. BARTHEZ Gérard – BANCO Sabine – CASSAGNOL Jérôme – ARNAUD Suzanne – MENDOZA Yves – SAINT-GERMES Sandrine – LAURENS David – GRANELL Jennifer – AUTHIER Mélanie – SEGUY Claude – MALET PECH Sabine

**Absents** : VIRION Éric (procuration à LAURENS David) – TREVESET Valérie (procuration à BANCO Sabine) – VALERO Alain (procuration à MALET PECH Sabine) – GORCE Olivier (excusé)

**Secrétaire de séance** : Mme SAINT-GERMES SANDRINE est désignée à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Après avoir approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente, le conseil municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.

**1) RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS SCOLAIRES ET DE LA MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de rénovation thermique de l'école et de la Mairie a été retenu par l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, dans le cadre du Plan France Relance, à hauteur de 163 674,00 €, soit 60% du coût total hors taxes de l'opération (272 789,76 € HT €).

Il informe l'assemblée que la Région Occitanie accompagne également les communes pour la réalisation de leurs projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. Le conseil municipal a donc décidé à l'unanimité de solliciter une subvention de 30 % sur un montant de travaux plafonné à 150 000 € HT, soit 50 000 €.

**2) CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11), laquelle peut apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage et un appui aux négociations de délégation de service public dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la voirie, du bâtiment et des ouvrages d'art.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de passer une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) entre la commune et l'ATD11, en vue du projet de construction d'une Maison des Associations. La mission consistera notamment à recueillir les besoins, à élaborer un programme, en définir l'enveloppe financière prévisionnelle et assister la commune pour la consultation des maîtres d'œuvre. Un devis d'un montant de 2 242 € HT a été établi pour cette mission. La convention et le devis ont été approuvés à l'unanimité.

**3) PROPOSITION DE LA POSTE POUR LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES MASQUES JETABLES**

M. le Maire expose que La Poste (service Entreprises) a proposé à la commune l'offre RECYGO VERSOO pour la collecte et le recyclage des masques chirurgicaux. Elle consiste à mettre à disposition 3 containers en carton recyclé doublés d'un sac plastique afin de collecter en toute sécurité les masques à usage unique et de les recycler (les masques sont broyés et extrudés en granulés de plastique pour être utilisés ensuite dans la production de nouveaux objets en polypropylène).

Un devis d'un montant de 147,00 € HT a été établi. Ce tarif comprend la fourniture de 3 containers, leur collecte et le recyclage des masques. Les containers pourraient être mis à disposition à la mairie et à l'école pour le recyclage des masques chirurgicaux usagés des services et de l'école (personnel enseignant et communal, élèves).

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (13 voix pour, 0 contre, 1 abstention de Mme GRANELL Jennifer) a approuvé l'offre RECYGO VERSOO pour la fourniture de 3 containers en carton pour la collecte et le recyclage des masques jetables, sous réserve que l'offre n'entraîne pas de reconduction automatique.

#### **4) PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PRISE EN CHARGE DE L'HEBERGEMENT DES RENFORTS DE GENDARMERIE PENDANT LA SAISON ESTIVALE**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Maire de LEZIGNAN-CORBIERES relatif à la participation de la commune aux frais d'hébergement des renforts de gendarmerie pendant la période estivale. Ces dépenses étaient jusqu'alors prises en charges par la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois (CCRLCM) mais doivent désormais être réparties individuellement entre les communes du territoire. Le budget estimé est de 20 000 € par an et la part de la commune, calculée au prorata de la population (2,94 %), serait de 588,15 €. La facturation de cette participation sera assurée par le CFA de LEZIGNAN-CORBIERES.

Mme PECH souhaite savoir pourquoi ces dépenses ne peuvent plus être assumées par la CCRLCM. M. le Maire lui répond que ce changement fait suite à un constat de la Chambre Régionale des Comptes.

Considérant que le renforcement des effectifs de la Gendarmerie de LEZIGNAN-CORBIERES pendant l'été est indispensable pour la sécurité de la population, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la participation de la commune à ce dispositif.

#### **5) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SUN D'AQUI**

M. le Maire expose à l'assemblée que l'association Sun d'Aqui, qui porte le projet solaire coopératif et citoyen en partenariat avec les communes de FABREZAN, FERRALS et TOURNISSAN, sollicite une subvention de 300 € auprès de chaque collectivité, soit 900 € au total, pour l'aider à financer le démarrage du projet.

M. le Maire donne la parole à M. LAURENS. Ce dernier rappelle que le projet « Solaire coopératif et citoyen en Corbières » a été retenu par la Région et l'ADEME. Les subventions sollicitées auprès des 3 communes partenaires permettront à l'association de démarrer son activité et de financer les premières dépenses, notamment sur le plan administratif.

#### **6) CONVENTION AVEC ENEDIS POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT CONCERNANT LE PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PORTE PAR L'ASSOCIATION SUN D'AQUI (PARCELLE WB 2)**

Ce dossier concernant le projet porté par l'association Sun d'Aqui, M. le Maire donne la parole à M. LAURENS. Celui-ci explique que le projet « Solaire coopératif et citoyen en Corbières » vise à développer l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des personnes qui souhaiteront participer au projet et la coopérative qui sera créée. L'étude porte également sur la recherche de terrains pouvant potentiellement recevoir l'implantation d'une centrale solaire. Tel est le cas de la parcelle WB2, appartenant à la CCRLCM et située sur la Plaine, à proximité de la centrale photovoltaïque en cours de construction par la société URBASOLAR. La capacité de cette installation serait de 250 kW.

Enedis, en sa qualité de gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité accompagne les porteurs de projets en réalisant à leur demande une estimation générale des impacts de son projet sur le réseau. Une convention doit donc être passée entre la collectivité et Enedis convenant par la présente convention. Cette étude est gratuite.

Cette convention est approuvée par l'assemblée à l'unanimité.

#### **7) CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE AVEC LA GENDARMERIE NATIONALE**

M. le Maire expose à l'assemblée que des conventions de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat, en l'occurrence la Gendarmerie Nationale, ont été signées en juillet 2016 par le Préfet de l'Aude et les maires des 6 communes du service mutualisé de police municipale (FERRALS LES CORBIERES, FABREZAN, FONCTOUVERTE, CRUSCADES, BOUTENAC et LUC-SUR-ORBIEU).

Il convient de renouveler cette convention qui devra être désormais rédigée pour l'ensemble des communes et cosignée par l'ensemble des maires, le Préfet ainsi que le Procureur de la République. Ce dernier n'est en effet plus

seulement consulté pour avis. Il participe à l'élaboration de la convention. Le projet soumis au vote de l'assemblée résulte ainsi d'une refonte rédigée et proposée par les services du Procureur de Narbonne.

La convention définit les conditions d'organisation et d'exercice de la sécurité publique. La Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat, en l'espèce celles de la Gendarmerie Nationale, ont vocation, dans le respect de leurs compétences propres, à intervenir sur la totalité du territoire de la commune.

La Police Municipale participe à la prévention, à la surveillance du bon ordre, de la sécurité et de la tranquillité publique. La Gendarmerie Nationale concourt, quant à elle, à la protection des personnes et des biens, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la garantie et à la défense des institutions de la République.

La convention précise la nature et les lieux des interventions des agents de la police municipale. Elle détermine les attributions de chacun des partenaires, définit et répartit leurs missions respectives ainsi que leurs modalités d'actions.

Le conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité.

M. le Maire présente également à l'assemblée la nouvelle répartition des horaires du policier municipal, établie à la demande de la commune de FABREZAN, qui a souhaité réduire le temps d'intervention sur son territoire.

FABREZAN	FERRALS	FONTCOUVERTE	CRUSCADES	BOUTENAC	LUC SUR ORBIEU
5,5 H (-5 H)	9,5 H	5 H	7 H (+1 H)	5 H (+3 H)	3 H (+1 H)

#### **8) MODIFICATION REGIME INDEMNITAIRE DU POLICIER MUNICIPAL**

M. le Maire expose qu'à la suite du recrutement par voie de mutation de M. MIRO, pour compenser en partie l'écart salarial par rapport à la commune d'origine (LEZIGNAN) et rendre le poste plus attractif (2 mutations en 16 mois, ce qui est pénalisant pour la commune), il avait été décidé en accord avec les communes partenaires d'augmenter le régime indemnitaire applicable, en l'occurrence, l'indemnité d'administration et de technicité (IAT). M. le Maire a proposé de doubler le coefficient multiplicateur (taux maximum).

L'IAT mensuelle passerait ainsi à 316,88 €

Le coût supplémentaire en résultant, soit 1901,24 € par an (soumis uniquement à cotisation salariale CSG-RDS et impôt pour les agents relevant de la CNRACL) est prévu au budget 2021 et sera évidemment réparti entre les 6 communes.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

#### **9) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire informe l'Assemblée que le 2<sup>ème</sup> rallye du Vin des Corbières traversera la commune les 2 et 3 octobre 2021
- Mme BANCO explique les jeunes de 14 à 17 ans bénéficient d'une réduction de 2 € sur les séances de cinéma (cinéma municipal), prise en charge par la commune. Le dispositif va être réactivé avec la réouverture des cinémas. Un courrier sera adressé aux familles.
- Mme BANCO souhaite qu'un partenariat soit mis en place avec Acti City, qui offre à ses jeunes adhérents de nombreux avantages. Un contact sera établi pour avoir plus d'informations et connaître les conditions financières d'un éventuel partenariat.
- M. BARTHEZ fait part à l'assemblée de la réunion qui s'est tenue ce jour dans les locaux de la CCRLCM avec les responsables de bibliothèques et de médiathèques. Ont notamment été évoqués les projets d'animations du réseau sous l'égide du réseau des médiathèques intercommunales (MILCOM, avec la médiathèque de LEZIGNAN en tête de réseau). M. BARTHEZ donne la parole à Mme SAINT-GERMES pour apporter plus d'informations sur le fonctionnement du réseau, les objectifs poursuivis et les moyens existants. Elle annonce tout d'abord que l'abonnement au réseau des médiathèques sera gratuit pour tous à compter du mois de septembre prochain. Elle explique notamment qu'un appui technique peut-être apporté aux bibliothèques municipales pour les acquisitions, le désherbage (tri, élimination d'ouvrages). Un projet de navette, avec l'acquisition d'un véhicule, est à l'étude au niveau de la MILCOM. Mme BANCO

fait remarquer que le lieu d'implantation des bibliothèques est important. Celle de la commune est en effet située dans l'enceinte de l'école. M. BARTHEZ précise qu'il n'est pas possible d'envisager un autre lieu pour le moment compte tenu des priorités d'investissement établies. Il ajoute que cela n'empêche pas de développer des animations et de communiquer davantage. Mme SAINT-GERMES poursuit en indiquant qu'un travail de communication devra être fait au niveau de la MILCOM pour informer les usagers lors de la réalisation d'animations délocalisées dans les bibliothèques du territoire.

- Adhésion Protection Civile : M. le Maire explique que la commune a la possibilité de passer une convention avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Aude afin de bénéficier de son soutien logistique lorsque le territoire communal est exposé à des risques majeurs (inondation et feux de forêt essentiellement). Face à ces phénomènes potentiels, la commune a élaboré un plan communal de sauvegarde qui décrit l'organisation et les mesures conservatoires qui peuvent être prises pour assurer la sécurité des populations et des biens. Le coût de cette adhésion est de 1 € par habitant, soit 1233 € en 2021 (subvention de fonctionnement imputée au compte 6574). Il propose de soumettre un projet de convention au prochain conseil municipal.
- M. le Maire informe le conseil municipal que la société SY Promotion a déposé un permis de construire portant sur un lotissement de 26 logements sociaux et d'une résidence de 20 logements destinés aux seniors. L'implantation est prévue sur une partie de la zone située au bout de la rue du 14 juillet 1789 (quartier de l'Ille). M. le Maire précise qu'une réunion avec le promoteur et Habitat Audois sera organisée afin d'avoir plus d'informations sur le projet.
- M. CASSAGNOL fait part de la réalisation d'une campagne d'entretien des chemins communaux, comme chaque année. Une partie des travaux a été confiée à l'entreprise DELETRAZ et le service technique en a aussi effectué en régie. Les agents communaux ont par ailleurs procédé à des rebouchages de trous avec de l'enrobé pendant 4 jours. Les retours de riverains ont été positifs, ce que confirme Mme PECH.  
M. CASSAGNOL explique aussi que la réfection du chemin des Caïres n'a pas encore commencé car l'entreprise COSTE attendait que le temps soit plus favorable. De plus il semblerait que les riverains du lotissement des Caïres aient finalement décidé de goudronner la partie privée du chemin.  
En matière de déchets, M. CASSAGNOL informe le conseil que face aux nombreuses incivilités en matière de dépôts de déchets sur les emplacements de tri sélectif, il a demandé aux responsables de l'ALAE (accueil périscolaire), de sensibiliser les enfants à ce problème à travers la réalisation d'affiches. Ces derniers se sont montrés très motivés et ont rapidement proposé 4 affiches qui seront apposées sur les emplacements de tri. M. le Maire précise que la personne qui a effectué un dépôt illicite sur l'emplacement du chemin de la cave a été identifiée et verbalisée par le policier municipal (135 €). Il en sera de même chaque fois que les responsables de ce type d'incivilités seront identifiés.
- Mme ARNAUD confirme que les ateliers numériques à destination des seniors auront lieu le jeudi à partir du 20/05 à la salle Jean Moulin de 9H à 12H et de 14H à 17H à raison de 2 personnes par séance (séance de 45 mn suivie d'une désinfection pendant 15 mn). Le matin est réservé à l'initiation, l'après-midi au perfectionnement.
- Mme PECH souhaite savoir, à la demande de M. GORCE, si une date de réunion a été prévue pour la commission « Finances et Ressources Humaines » afin de travailler à l'élaboration de la grille d'évaluation des agents communaux dans le cadre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) approuvé en décembre dernier par le conseil municipal. M. BARTHEZ lui répond qu'une date sera fixée avec M. VIRION à son retour (actuellement en déplacement professionnel) afin de mettre en place le RIFSEEP courant juin.
- M. MENDOZA signale que les fleurs pour les jardinières du village ont été commandées. Elles seront plantées début juin.
- Mme BANCO informe l'assemblée que la commission culture se réunira le 25/05 à 18H30.
  
- M. SEGUY rend compte du retour fait par l'ONF concernant le projet de parcours santé. De la documentation sur les équipements que propose l'ONF a été envoyée. Mme BANCO souligne que ceux-ci sont esthétiquement très réussis et s'intégreront parfaitement dans le paysage. M. SEGUY ajoute que des subventions peuvent être obtenues à hauteur de 80% pour ce projet qui pourra être également inclure une

aire de pique-nique. M. SEGUY est chargé de suivre ce dossier et de prévoir une réunion avec l'ONF afin de lancer l'étude en vue de la programmation budgétaire de l'opération en 2022.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance a été levée à 20H.